

1

Ministère de la transformation
et de la fonction publique

de XXX
à XXX

5

Note à l'attention de
monsieur le directeur des
Cabinet

10

Objet : les lanceurs d'alerte

15

Au début de l'année 2010, au niveau européen, seulement dix Etats-membres disposent d'une législation en matière de lanceurs d'alerte.

20

Le statut de lanceur d'alerte, pourtant encadré en France, n'est pas toujours utilisé par les employés pour d'un défaut de protection de ce statut, ou des éventuelles représailles. C'est pourquoi il est important de mieux prendre en compte le statut de lanceur d'alerte, notamment au sein de la fonction publique et d'autres catégories de personnels employés par l'Etat.

25

Le statut de lanceur d'alerte est donc protecteur mais limité (I). Une meilleure protection de ce statut est donc nécessaire (II). Diverses mesures permettraient de mieux protéger les lanceurs d'alerte, tout en préservant les intérêts de la Nation (III).

(1) Indiquer la nature du concours.

(2) Précisez le niveau : CME - CM1 - CM2 - CTE - CT1 - CT2 - CT1/VE - CAT2 - BSAT - BSTAT.

(3) Pour les examens de langues, préciser : active, réserve, service détaché.

(4) Ne rien inscrire dans cette case.

(5) Le candidat porte au numérateur le numéro d'ordre de la feuille et au dénominateur le nombre total de documents constitutifs sa composition (ex. : 1/3 puis 2/3 et 3/3).

I - Le statut de lanceur d'alerte : protecteur mais limité

35 La France dispose d'une réglementation en la matière dont l'essentiel est issu de la loi Sapin II de 2016. Les lanceurs d'alerte doivent respecter une procédure pour être protégés, et ce statut n'est pas applicable dans tous les domaines.

40 Tout d'abord, un lanceur d'alerte est un agent qui a personnellement connaissance de certains faits au actes répréhensibles et qui effectue un signalement. Un lanceur d'alerte doit être une personne physique, avoir connaissance personnellement de faits remportant devoir être révélés, et doit être désintéressé de sa situation. Les faits peuvent être de diverse nature : crimes, délits, violation grave et manifeste de la loi, de menaces ou de préjudices graves pour l'intérêt général. Cela peut être du démantèlement de fonds publics par exemple.

Ensuite, le lanceur d'alerte doit impérativement respecter une procédure pour être protégé. L'acte visé doit concerner l'organisme qui l'emploie. Le signalement doit être fait au supérieur hiérarchique. Si aucune suite n'est donnée, la personne peut porter les faits au Procureur de la République, à une administration compétente, comme la Haute autorité par la transparence de la vie publique, ou aux ordres professionnels. Si aucune réponse n'est donnée sous trois mois, la personne peut rendre l'information publique (média). Si cette procédure n'est pas respectée, la personne peut voir son identité révélée.

Enfin, le statut de lanceur d'alerte n'est pas applicable dans tous les domaines. C'est le cas pour le secret de la défense nationale, le secret médical, ou encore le secret des relations entre un avocat et son client. Ceci est valable pour

70 tais les faits informations au document, quelle que soit leur forme ou support. Le but est d'éviter des fuites comme cela a été le cas concernant un accord secret entre la France et l'Egypte.

75

II La nécessité d'une meilleure protection du lanceur d'alerte

80 L'Union européenne joue un rôle important dans la volonté de mieux protéger les lanceurs d'alerte notamment par l'émission d'une directive.

85 En premier lieu, la directive européenne permet une procédure de signalement plus simple. La connissance des faits n'est plus uniquement personnelle, mais devrait être communiquée aux tiers. Les trois paliers de la procédure française devraient n'être plus que deux, par permettre au lanceur d'alerte d'avoir accès plus rapidement aux médias. De plus, élargir la connissance des lanceurs d'alertes aux personnes morales comme les associations ou syndicats participerait à une meilleure protection de ce statut, car diminuerait mieux l'identité du lanceur d'alerte.

95

100 En second lieu, la France doit renforcer son régime de protection des lanceurs d'alerte en agissant sur: l'encadrement des délais de traitement de l'alerte, la conclusion d'un soutien financier et psychologique, la mise en place de mesures luttant contre les représailles, procédures dilatoires et entraves, ainsi qu'en augmentant le degré de confidentialité. Cela aurait permis d'éviter l'affaire Tricantin où un lanceur d'alerte a été harcelé par le groupe qui il a dénoncé, par défaut de confidentialité.

105 En dernier lieu, la protection des lanceurs
d'alerte est importante car ils constituent une source
d'information non négligeable pour les journalistes.
Le fait de pouvoir divulguer des actes répréhensibles
a permis de porter à la connaissance de l'ensemble
110 de la société cet acte. Cela a été le cas avec
la Troisième Fraction qui a rendue publique l'affaire du
Mediator, mais aussi dans d'autres affaires comme les
"Panama papers". Ces actes peuvent causer un préjudice
grave à l'intérêt public, c'est pourquoi l'amélioration
115 de la protection des lanceurs d'alerte est indispensable.

III - Propositions visant à mieux protéger les lanceurs 120 d'alerte en préservant les intérêts de la Nation

Diverses mesures permettent de faire évoluer les
règles existantes afin de protéger les lanceurs d'alerte au
sein de la fonction publique et des autres catégories de
personnel employé par l'Etat, tout en préservant les
125 intérêts de la Nation.

3.1. Créer au sein des espaces ATLAS pour les
militaires, un nouveau bureau en charge de
130 recueillir les alertes des lanceurs. La démarche
sera anonymisée et la demande pourra être traitée
par un spécialiste du domaine. De plus, cette
personne sera extérieure au service, ce qui évitera une
éventuelle pression hiérarchique. De ce fait, le lanceur
d'alerte, se sentant protégé, n'interférera pas dans
les intérêts de la Nation. Cette modalité n'est pas
135 envisageable pour le secret-défense par des raisons évidentes
de confidentialité.

1 3.2. former les cadres de la fonction publique.

Dans le cadre de la formation des agents publics, il serait pertinent d'insérer un module pour les former sur le sujet des lanceurs d'alerte. Cela permettrait un meilleur accompagnement des lanceurs d'alerte qui sont parfois peu écoutés par leur hiérarchie.

2 3.3. Insérer de nouvelles règles déontologiques dans le statut des fonctionnaires et des militaires, ainsi

10 au aux autres agents de l'Etat. Ces règles, assorties de sanctions rendrait obligatoire : pour un supérieur hiérarchique, lorsqu'il prend connaissance d'une alerte, de se conformer aux procédures. Saufent, les auteurs des actes dénoncés sont du fait du supérieur et fait risquer le lanceur. Cela permettrait une protection plus efficiente des lanceurs d'alerte.

20 Ainsi, le statut de lanceur d'alerte, encadré en France, est protecteur même s'il présente certaines failles. Il est donc nécessaire de mieux protéger les lanceurs d'alerte. Pour autant, l'évolution des règles existantes pour protéger les lanceurs d'alerte doit préserver les intérêts de la Nation.

30

989 mots

(1) Indiquer la nature du concours.

(2) Précisez le niveau : CME - CM1 - CM2 - CTE - CT1 - CT2 - CT1/VE - CAT2 - BSAT - BSTAT.

(3) Pour les examens de langues, préciser : active, réserve, service détaché.

(4) Ne rien inscrire dans cette case.

(5) Le candidat porte au numérateur le numéro d'ordre de la feuille et au dénominateur le nombre total de documents constitutifs sa composition (ex. : 1/3 puis 2/3 et 3/3).